



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 12 mars 2014, à 17 h au 1281 chemin Lac-Supérieur, Lac-Supérieur.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Danielle St-Laurent
Monsieur Jean-François Delisle

Sont aussi présents : Monsieur André Brisson, substitut, St-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Jean-Marc Boivin substitut, Lac-Supérieur
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-coordonnateur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h.

2. R.208-03-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- 1.** Ouverture de la séance ordinaire
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 28 novembre 2013
- 4.** Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 5.** Nomination au poste de président (e) et vice-président(e)
- 6.** Entente intermunicipale avec la RIDR pour les projets pilotes matières organiques
- 7.** Approbation du devis et de l'appel d'offres pour l'approvisionnement de produit pétrolier (diesel)
- 8.** Adoption des quotes-parts et facturation des services rendues autres
- 9.** Détermination des critères pour les services de collecte et transport offerts à d'autres municipalités ou organismes municipaux
- 10.** Dépôt du rapport financier 2013
- 11.** Période de questions
- 12.** Levée de la séance

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3. **R.209-03-2014**
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28
NOVEMBRE 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2013, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2013, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4. **R.210-03-2014**
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 26 novembre 2013 au 12 mars 2014 totalise \$ 152 830.15 et se détaille comme suit :

Chèques	\$ 48 446.76
Paiements directs	\$ 61 409.81
Salaires et remises gouvernementales	\$ 42 973.58

Total : \$ 152 830.15

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 280 à # 302 pour un montant de \$ 48 446.76 les paiements directs pour un montant de \$ 61 409.81 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 42 973.58 pour un total de \$ 152 830.15.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**5. R.211-03-2014
NOMINATION AU POSTE DE PRÉSIDENT(E) ET DE VICE-PRÉSIDENT(E)**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de président et de vice-présidente se termine le 12 Avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du code municipal prévoit que la durée du mandat est d'un an et est renouvelable;

Il est proposé par Jean-François Delisle

DE NOMMER M. Pierre Poirier à titre de président de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 12 Avril 2015;

DE NOMMER Mme. Danielle St-Laurent à titre de vice-présidente de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 12 Avril 2015;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

**6. R.212-03-2014
ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA RIDR POUR LES PROJETS PILOTES
MATIÈRES ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 621.1 du code municipal, des régies peuvent conclure une entente de fourniture de service;

CONSIDÉRANT QUE 2.6 et 2.7 de l'article 2 de l'entente intermunicipale visant la création de la régie intermunicipale des Trois-Lacs permette d'offrir le service de collecte et transport à des municipalités non membres;

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale des Trois-Lacs possède déjà les équipements et la disponibilité pour offrir le service de collecte et transport des matières organiques dans le cadre de projet pilote sous la responsabilité de la régie intermunicipale des déchets de la rouge;

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'AUTORISER M. Pierre Poirier président et M. Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier à signer une entente intermunicipale entre la régie intermunicipale des Trois-Lacs et la régie intermunicipale des déchets de la rouge pour la fourniture de service dans le cadre du projet pilote tel que présenté au conseil d'administration par le secrétaire-trésorier;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

7. R.213-03-2014
APPROBATION DU DEVIS ET D'APPEL D'OFFRES POUR L'APPROVISIONNEMENT DE PRODUITS PÉTROLIERS (DIESEL)

CONSIDÉRANT QUE la régie souhaite obtenir des soumissions pour la fourniture de produits pétroliers (diesel);

CONSIDÉRANT QU'UN devis et un appel d'offre a été préparé par le secrétaire-trésorier;

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

D'APPROUVER le devis et l'appel d'offre portant le numéro RITL001 (2014)

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

8. R.214-03-2014
ADOPTION DES QUOTES-PARTS ET FACTURATION DES SERVICES-RENDUES AUTRES

CONSIDÉRANT que l'article 11 de l'entente intermunicipale détermine le mode de répartition des contributions financières entre les municipalités;

CONSIDÉRANT que régie doit facturer certains autres services aux municipalités;

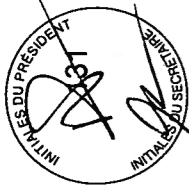
Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'ADOPTER les quotes-parts et facture pour autres services tel que présenté

St-Faustin-Lac-Carré	Quotes-parts	\$	300 952.69
Lac-Supérieur	Quotes-parts	\$	228 121.54
Val-des-Lacs	Quotes-parts	\$	104 099.22
MRC Laurentides	Autres-Services	\$	14 826.55
Total :			\$ 648 000.00

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



No de résolution
ou annotation :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

9. **R.215-03-2014**

DÉTERMINATION DES CRITÈRES POUR LES SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT OFFERTS A D'AUTRES MUNICIPALITÉS OU ORGANISMES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la régie souhaite offrir les services de collecte et transport des matières résiduelles à d'autres municipalités ou organismes municipaux qui ne sont pas membres de la régie;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités et organismes municipaux ont manifesté leur intérêt d'obtenir éventuellement les services de collecte et transport de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'établir certains critères avant d'entamer les discussions avec ces municipalités ou organismes municipaux;

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

D'ADOPTER les critères suivants :

Si les services de collecte et transport de matières résiduelles requis par la municipalité ou l'organisme municipal peuvent être fournis par la RITL sans qu'il soit nécessaire d'apporter des modifications majeures aux horaires actuels ni d'acquérir de nouveaux équipements, la RITL pourra accepter la municipalité ou l'organisme municipal à titre de client.

Par-contre, si la fourniture de service collecte et transport nécessite des modifications majeures aux horaires actuels ou obligerait l'acquisition ou la location à long terme d'équipements, la municipalité ou l'organisme municipal devra préalablement devenir membre de la RITL.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

10. **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2013**


Le secrétaire-trésorier M. Gilles Bélanger fait le dépôt du rapport financier de la régie préparé par Yves de Carufel CGA inc.


11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

12. **R.216-03-2014**
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-François Delisle de lever la présente séance ordinaire à 17 h 27.


Pierre Poirier (Président)


Gilles Bélanger (Secr.-Trés.)